

FRAIS INITIAUX

	À déboursé avant l'installation
Partis sociales	100,00 \$
Frais d'installation	
Frais de branchement avec câblage extérieur existant	50,00\$
Câblage extérieur standard en RG6 <150 pieds incluant une prise	98,95\$
Câblage extérieur en RG11 >150 pieds incluant 1 prise (300 pieds)	208.95\$
Câblage supplémentaire (RG11)	0,50\$ / pied
Télévision	
Prise de télévision supplémentaire	21,94\$
Changement de filtre	22,82\$
Installation décodeur numérique et télécommande (uniquement)	35,50\$
Internet	
Prise Internet	45,00\$
Modem câble, garantie 6 mois (gratuit avec nouvel abonnement de 12 mois)	54.95\$
Téléphonie	
Inscription supplémentaire au bottin téléphonique	5,00\$
Changement du nom au bottin téléphonique	30,00\$
Frais de rebranchement d'un membre s'étant désabonné > 1 an	25,00\$
Prise et branchement d'un modem téléphonique I.P.	115,40 \$ (défrayé par la Coop)*
Modem téléphonique, garantie 1 an	127,50\$ (défrayé par la Coop)
<i>* Pour les abonnements de douze mois et plus. Si les services téléphoniques sont interrompus avant les douze mois, les frais d'installation vous seront facturés.</i>	